



CH-3003 Berne, SECO, DSKU /seco/mup

M. Bruno Knüsel  
Président du Comité de la  
Conférence suisse des impôts  
Case postale 8334  
3001 Berne

Référence: 2008-12-09/222  
Spécialiste: mup  
Berne, 17.12.2008

### **Instructions concernant l'estimation des titres non cotés en vue de l'impôt sur la fortune**

Monsieur le Président,

Le Forum PME a mandaté son secrétariat, assuré par le SECO, d'effectuer des recherches en ce qui concerne la révision de la circulaire 28 concernant l'estimation des titres non cotés en vue de l'impôt sur la fortune.

Nous regrettons que cette révision ait été menée dans un cadre restreint et que seule l'Association des sociétés anonymes privées ait été associée aux travaux. La Confédération et les autres associations de l'économie n'ont, quant à elles, pas été consultées ni même semble-t-il informées.

Les impacts fiscaux pour les personnes concernées, la plupart étant des entrepreneurs, sont pourtant importants : dans certains cas on prévoit un triplement de l'impôt sur la fortune. La révision de la circulaire 28 n'a pas été coordonnée avec la politique de la Confédération en faveur des PME. Le travail et les progrès apportés par la réforme de l'imposition des entreprises risquent par conséquent d'être en partie réduits à néant. Certes, les impôts dont il s'agit ne sont pas de même nature, les effets croisés sont pourtant évidents et décevants pour les entrepreneurs concernés.

Nous demandons à la Conférence suisse des impôts (CSI) de procéder au plus vite à une consultation publique de tous les milieux intéressés. La circulaire, dans sa version du 28.08.2008, doit être immédiatement modifiée sur un point : le chiffre 36 doit être abrogé. Une nouvelle solution doit être élaborée, en collaboration avec les milieux intéressés et dans le cadre prescrit par l'art. 14 al. 1 LHID. Nous pensons qu'il existe une marge de manœuvre permettant de trouver une solution plus optimale et surtout plus consensuelle. Avec la règle prescrite par le chiffre 36, la valeur de rendement n'est pas suffisamment prise en

Forum PME  
Pour adresse: SECO/DSKU  
Effingerstrasse 27, 3003 Berne  
Tel. +41 (31) 324 72 32, Fax +41 (31) 323 12 11  
pascal.muller@seco.admin.ch  
www.forum-pme.ch

considération. La nouvelle méthode n'est pour cette raison pas entièrement conforme à l'art. 14 al. 1 LHID.

De manière générale, nous suggérons à la CSI d'institutionnaliser et de mettre en place une procédure standard de consultation publique. Cette procédure devrait permettre, pour des projets importants, de mieux tenir compte de l'avis des milieux intéressés et de se coordonner avec les politiques de la Confédération. La qualité des réglementations et l'« acceptation » dans les cantons et auprès des milieux intéressés en seront renforcées.

Deux épisodes récents : l'introduction du nouveau certificat de salaire et la révision de la circulaire 28 montrent qu'une telle procédure est désormais nécessaire et revendiquée par les milieux concernés.

Nous vous recommandons également de prévoir une analyse d'impact des réglementations (AIR) que votre Conférence élabore. L'AIR est un instrument qui vise à améliorer la qualité de la législation, en soumettant les projets d'actes normatifs à une analyse des conséquences économiques. Par décision du 18 janvier 2006, le Conseil fédéral a étendu l'obligation de procéder à une AIR. Désormais, les directives, circulaires et instructions de l'administration fédérale qui concernent plus de 10'000 entreprises sont également soumises à une AIR obligatoire.

Espérant vivement que nos recommandations seront prises en compte par votre Conférence, nous nous tenons à votre disposition pour toute question et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.



Dr. Eric Scheidegger  
Co-Président du Forum PME  
Ambassadeur, Directeur suppléant et  
Chef de la promotion économique du  
Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)



Eduard Engelberger  
Co-Président du Forum PME  
Conseiller national  
Président de l'Union suisse  
des arts et métiers (USAM)

Copies à :

- Secrétariat général du Département fédéral de l'économie
- Commissions de l'économie et des redevances (CN/CE)